



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2019-304

PUBLIÉ LE 21 OCTOBRE 2019

# Sommaire

## ARS du Centre-Val de Loire

R24-2019-10-15-004 - 2019-DG-0009-Délégation de signature pour les actes et décisions relevant de l'ordonnateur en application des dispositions de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (3 pages)

Page 3

R24-2019-10-09-002 - arrêté 2019-SPE-0162 portant caducité de la licence d'une officine de pharmacie sise à SAULZAIS LE POTIER (2 pages)

Page 7

# ARS du Centre-Val de Loire

R24-2019-10-15-004

2019-DG-0009-Délégation de signature pour les actes et décisions relevant de l'ordonnateur en application des dispositions de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Décision N°2019-DG-0009**

**Portant délégation de signature pour les actes et décisions relevant de l'ordonnateur en application des dispositions de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique**

La Directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L 1431-1 à L 1432-3, L 1432-5 à L 1432-8, R1432-54 à R 1432-66, D 1432-15 à D 1432-27,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret N°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

Vu le décret du 27 mars 2019, portant nomination de Monsieur Laurent HABERT en qualité de Directeur Général de l'ARS Centre-Val de Loire,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et plus particulièrement ses articles 10 et 186,

Vu la délibération du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire n° CS- 2015- 3 du 8 avril 2015 relative aux admissions en non-valeur,

Vu la délibération du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire n° CS- 2015 – 11 du 3 décembre 2015 relative aux remises gracieuses,

**DECIDE**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre-Marie DETOUR en tant que directeur général adjoint à l'effet de signer tous actes et décisions relevant des fonctions d'ordonnateur du directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire à l'exception des admissions en non-valeur et des remises gracieuses déléguées au Directeur général par le Conseil de surveillance.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Marie DETOUR, la délégation de signature qui lui est donnée à l'article 1 de la présente décision sera exercée par les membres de l'équipe de direction de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et les agents exerçant sous leur autorité, selon la répartition des délégations de signature décrite ci-dessous :

Déplacement

Ordres de mission et états de frais de déplacement :

Au siège : Stéphane TELLIER, Matthieu LEMARCHAND, Blaise KAMENDJE, Ghislaine LEDE, Nicodème BEAUDIER, Charlotte DENIS-STERN, Michel DEISS, Anne

PHILIPPON, Ludovic AUGUSTE, Emilie THIBAUT, Sabine DUPONT, Anne GUEGUEN, Agnès HUBERT-JOUANNEAU, Estel QUERAL, Charlotte LESPAGNOL-RAPELLI, Isabelle ANNAHEIM-JAMET, Aurélie MAZEL, Angélique MASI, Florent REVARDEL, Françoise DUMAY, Edmond GUILLOU, Pascale CHARBOIS-BUFFAUT, Judicaël LAPORTE.

En Délégation Départementale : Bertrand MOULIN, Marie VINENT, Adèle BERRUBE, Denis GELEZ, Gérald NAULET, Elodie AUSTRUY, Dominique HARDY, Philippe VANSYNGEL, Elodie FOUGERAY, Myriam SALLY-SCANZI, Laetitia CHEVALIER, Anne PILLEBOUT, Eric VAN WASSENHOVE, Christelle FUCHE, Nathalie TURPIN, Catherine FAYET, Annaïg HELLEU, Rodolphe LEPROVOST.

Tableaux récapitulatif des Commissions et états de frais de déplacement des Commissions :

Au siège : Matthieu LEMARCHAND, Ghislaine LEDE, Sabine DUPONT, Anne GUEGUEN, Agnès HUBERT-JOUANNEAU, Estel QUERAL, Isabelle ANNAHEIM-JAMET, Aurélie MAZEL, Angélique MASI, Florent REVARDEL, Françoise DUMAY, Edmond GUILLOU, Pascale CHARBOIS-BUFFAUT, Judicaël LAPORTE.

En Délégation Départementale :

Bertrand MOULIN, Marie VINENT, Adèle BERRUBE, Denis GELEZ, Gérald NAULET, Elodie AUSTRUY, Dominique HARDY, Philippe VANSYNGEL, Elodie FOUGERAY, Myriam SALLY-SCANZI, Laetitia CHEVALIER, Anne PILLEBOUT, Eric VAN WASSENHOVE, Christelle FUCHE, Nathalie TURPIN, Catherine FAYET, Annaïg HELLEU, Rodolphe LEPROVOST.

Engagements juridiques :

Valideur SIBC – Engagements Juridiques : Michel DEISS, Fatimata DEMBELE, Aurélien PICHONNEAU, Charlotte LESPAGNOL-RAPELLI, Thierry TEROY, Monique BASSELIER, Véronique POPELIN, Catherine DELACOU, Agnès BLACHON, Pascal BARATIN.

Signature contrats / Marchés et pièces annexes : Charlotte DENIS-STERN, Michel DEISS.

Attributions de subventions (Arrêtés, conventions ou avenants) : Matthieu LEMARCHAND, Ghislaine LEDE, Nicodème BEAUDIER Sabine DUPONT, Anne GUEGUEN, Agnès HUBERT-JOUANNEAU, Estel QUERAL, Charlotte LESPAGNOL-RAPELLI, Isabelle ANNAHEIM-JAMET, Aurélie MAZEL, Angélique MASI, Florent REVARDEL, Françoise DUMAY, Edmond GUILLOU, Pascale CHARBOIS-BUFFAUT, Judicaël LAPORTE.

Contrat de travail : Charlotte DENIS-STERN, Anne PHILIPPON.

Certificat :

Certifications de service fait valant ordres de paiement HAPI

Au siège : Matthieu LEMARCHAND, Ghislaine LEDE, Nicodème BEAUDIER, Sabine DUPONT, Anne GUEGUEN, Agnès HUBERT-JOUANNEAU, Estel QUERAL, Charlotte LESPAGNOL-RAPELLI, Isabelle ANNAHEIM-JAMET, Aurélie MAZEL, Angélique MASI, Florent REVARDEL, Françoise DUMAY, Edmond GUILLOU, Pascale CHARBOIS-BUFFAUT, Judicaël LAPORTE.

Certifications de service fait SIBC : Michel DEISS, Fatimata DEMBELE, Aurélien PICHONNEAU, Charlotte LESPAGNOL-RAPELLI, Thierry TEROY, Monique BASSELIER, Véronique POPELIN, Catherine DELACOU, Agnès BLACHON, Pascal BARATIN.

Divers

PAYE - Etat de cotisations : Charlotte DENIS-STERN, Ludovic AUGUSTE, Anne PHILIPPON.

Etats liquidatifs pour passage en paye des indemnisations d'experts

Au siège : Charlotte DENIS-STERN, Ludovic AUGUSTE, Anne PHILIPPON, Françoise DUMAY, Edmond GUILLOU, Pascale CHARBOIS-BUFFAUT, Judicaël LAPORTE.

En Délégation Départementale : Bertrand MOULIN, Marie VINENT, Adèle BERRUBE, Denis GELEZ, Gérald NAULET, Elodie AUSTRUY, Dominique HARDY, Philippe VANSYNGEL, Elodie FOUGERAY, Myriam SALLY-SCANZI, Laetitia CHEVALIER, Anne PILLEBOUT, Eric VAN WASSENHOVE, Christelle FUCHE, Nathalie TURPIN, Catherine FAYET, Annaïg HELLEU, Rodolphe LEPROVOST.

Certifications des services faits des notes d'honoraires des experts

Au siège : Charlotte DENIS-STERN, Ludovic AUGUSTE, Anne PHILIPPON, Françoise DUMAY, Edmond GUILLOU, Pascale CHARBOIS-BUFFAUT, Judicaël LAPORTE.

En Délégation Départementale : Bertrand MOULIN, Marie VINENT, Adèle BERRUBE, Denis GELEZ, Gérald NAULET, Elodie AUSTRUY, Dominique HARDY, Philippe VANSYNGEL, Elodie FOUGERAY, Myriam SALLY-SCANZI, Laetitia CHEVALIER, Anne PILLEBOUT, Eric VAN WASSENHOVE, Christelle FUCHE, Nathalie TURPIN, Catherine FAYET, Annaïg HELLEU, Rodolphe LEPROVOST.

Décisions ressources humaines : Charlotte DENIS-STERN, Anne PHILIPPON, Ludovic AUGUSTE.

Demandes de sorties des Immobilisations :

Au siège : Stéphane TELLIER, Michel DEISS.

**Article 3** : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 15 octobre 2019  
Le Directeur Général de l'Agence  
Régionale de Santé Centre-Val de Loire,  
Signé : Laurent HABERT

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2019-10-09-002

arrêté 2019-SPE-0162 portant caducité de la licence d'une  
officine de pharmacie sise à SAULZAIS LE POTIER

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRETE 2019- SPE -0162  
portant caducité de la licence  
d'une officine de pharmacie  
sise à SAULZAIS LE POTIER**

**Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire**

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment le Chapitre V « pharmacie d'officine » du Titre II du livre 1<sup>er</sup> de la cinquième partie ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT comme Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral du Cher en date du 05 juillet 1967 portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie sise SAULZAIS LE POTIER (18360), modifié ;

Vu l'arrêté préfectoral du Cher en date du 21 octobre 1986 enregistrant sous le n° 265, la déclaration de Madame Nadine VAUR-AUBERT faisant connaître qu'elle exploite l'officine de pharmacie sise à SAULZAIS LE POTIER (18360) ;

Vu la décision n° 2019-DG-DS-0004 du 17 avril 2019 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire portant délégation de signature ;

Vu le courrier de Madame Nadine VAUR-AUBERT, pharmacien titulaire gérant la pharmacie VAUR-AUBERT, reçu le 24 juin 2019 à l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire confirmé par courriel du 26 septembre 2019 dans lequel elle fait part de sa cessation d'activité le 30 septembre 2019 et restituer la licence ;

Considérant qu'il y a lieu de constater la caducité de la licence de l'officine de pharmacie VAUR-AUBERT ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La cessation définitive de l'activité de l'officine sise 13 rue du grès rose à SAULZAIS LE POTIER (18360) est effective le 30 septembre 2019 à minuit.

**Article 2** : La licence n° 18#000083 est caduque à compter du 30 septembre 2019 à minuit, date de la cessation définitive de l'activité de l'officine. La licence devra être remise au Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire.



**Article 3 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans le délai légal de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs :

- soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire : Cité Coligny – 131 rue du faubourg Bannier – BP 74409 – 45044 Orléans Cedex 1 ;

- soit d'un recours contentieux selon toutes voies de procédure devant le Tribunal Administratif d'Orléans : 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1.

**Article 4 :** Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et sera notifié à Madame Nadine VAUR-AUBERT.

Fait à Orléans, le 09 octobre 2019

Le Directeur Général  
de l'Agence régionale de santé  
Centre-Val de Loire,  
Signé : Laurent HABERT